

## COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 18 février 2023

---

<b>Membres en exercice :</b> 7	Date de la convocation: 13/02/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit février à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
<b>Présents : 5</b>	
<b>Votants : 5</b>	<b>Présents :</b> Jean-Luc GOAREGUER, Chrystel VALLY, Nadine BEAUFILS, Stéphane DIET, René AMARGER
<b>Pour : 5</b>	<b>Représentés :</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>Excusés :</b> Elise BOUQUET, Laure LAMETH
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Absents :</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> Chrystel VALLY

---

### Objet : Choix du locataire, maison La Mannette - 2023\_DE\_006

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement situé au village de La Mannette est libre. Une annonce de location a été déposée sur un site ainsi que dans des commerces locaux. Suite à cela, 9 dossiers de demande de location ont été reçus en mairie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix du locataire.

Le Conseil Municipal :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.  
Considérant que le dit logement est vacant.  
Considérant les dossiers reçus.  
Après en avoir délibéré, décide :

- \* De louer au plus tôt le logement à Mr Cyril JANVIER et Mme Marie FALCAND
- \* De fixer le prix de la location à 370 € par mois et précise que celui-ci sera indexé annuellement sur l'Indice de Revalorisation des Loyers,
- \* D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette location

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20/ 02/ 2023 et publié ou notifié le 18/ 02/ 2023
--

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> .
---

RF  
PREFECTURE DE MENDE

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 20/02/2023  
048-214801532-20230218-2023\_DE\_006-DE